

**NOTE DE PRESENTATION  
DU BUDGET PRIMITIF 2024**

**Conseil communautaire du 29 février 2024**

## CHAPITRE I - PRESENTATION GLOBALE

### A - CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens s'en saisir les enjeux.

La présente note de présentation brève et synthétique du budget 2024 sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur les différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédit...).

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Communauté de Communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel (achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, de mobilier, ...)

Le budget d'investissement de la Communauté de Communes regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses d'une collectivité englobent les sommes allouées à court ou long terme visant à améliorer les infrastructures, à développer des services ou à acquérir des actifs. Ces dépenses comprennent souvent la construction ou la rénovation d'infrastructures publiques, l'achat d'équipements durables, le financement de projets d'aménagement, et d'autres investissements qui contribuent au développement durable de la collectivité. Les dépenses d'investissements sont distinctes des dépenses de fonctionnement liées aux dépenses courants et aux activités régulières de la collectivité.
- **en recettes** : toutes les recettes d'investissement comprennent généralement des sources de financement dédiées aux projets à court ou long terme. Cela peut inclure les subventions d'organismes publics, les emprunts contractés par la collectivité, les cessions des biens, les participations financières d'autres entités ou encore les recettes provenant de la vente d'actifs. Ces fonds sont spécifiquement alloués à des investissements tels que la construction d'infrastructure, l'acquisition d'équipements ou le développement de nouveaux projets.

#### **Précisions :**

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures. Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement, elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement et sont équilibrées.

Le budget 2024 s'inscrit globalement dans la poursuite des missions qui incombent à la Communauté de communes en vertu de ses compétences et équipements ainsi que des projets déjà initiés notamment en investissement .

Pour mémoire, début 2024, notre établissement dispose de :

- ⇒ Un budget principal
- ⇒ Sept budget annexes dont :
  - Budget annexe dédié au Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC)
  - Budget annexe dédié au Port de Saint Florentin (PORT)
  - Budget annexe dédié aux Zones d'Activités Economiques (ZAE)
  - Budget annexe dédié à l'Hôtel de l'Est
  - Budget annexe dédié au Centre aquatique (CA)
  - Budget annexe lié à l'eau potable et l'assainissement collectif
  - Budget annexe lié aux maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)

Par ailleurs, l'action de la Communauté de communes est organisée en grands ensembles de 4 politiques opérationnelles tels que définis ci-dessous :

**Aménagement du territoire**

- ↗ Voirie
- ↗ Accompagnement des communes
- ↗ Mobilités
- ↗ Numérique et téléphonie

**Développement économique**

- ↗ Entreprises
- ↗ Agriculture
- ↗ Tourisme (y compris Port et canal de Bourgogne)
- ↗ Zones d'activités économiques
- ↗ Animation économique du territoire

**Environnement**

- ↗ Collecte et traitement des déchets
  - ↗ Collecte en porte à porte
  - ↗ Déchèteries et points d'apports volontaires
- ↗ Eau et espaces naturels
  - ↗ GEMAPI
  - ↗ Espaces naturels
- ↗ Eau et assainissement
  - ↗ Eau potable et assainissement collectif
  - ↗ Assainissement non collectif
- ↗ Plan Climat Air Energie Territorial

**Services à la Population**

- ↗ Action sociale
  - Portage de repas
  - Relais petite enfance
- ↗ Santé (dont maisons de santé pluridisciplinaire)
- ↗ Culture (dont école de musique)
- ↗ Sports (dont équipements sportifs)

## CHAPITRE II – BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal regroupe tous les domaines d'action communautaires non concernés par les budgets annexes.

### I – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

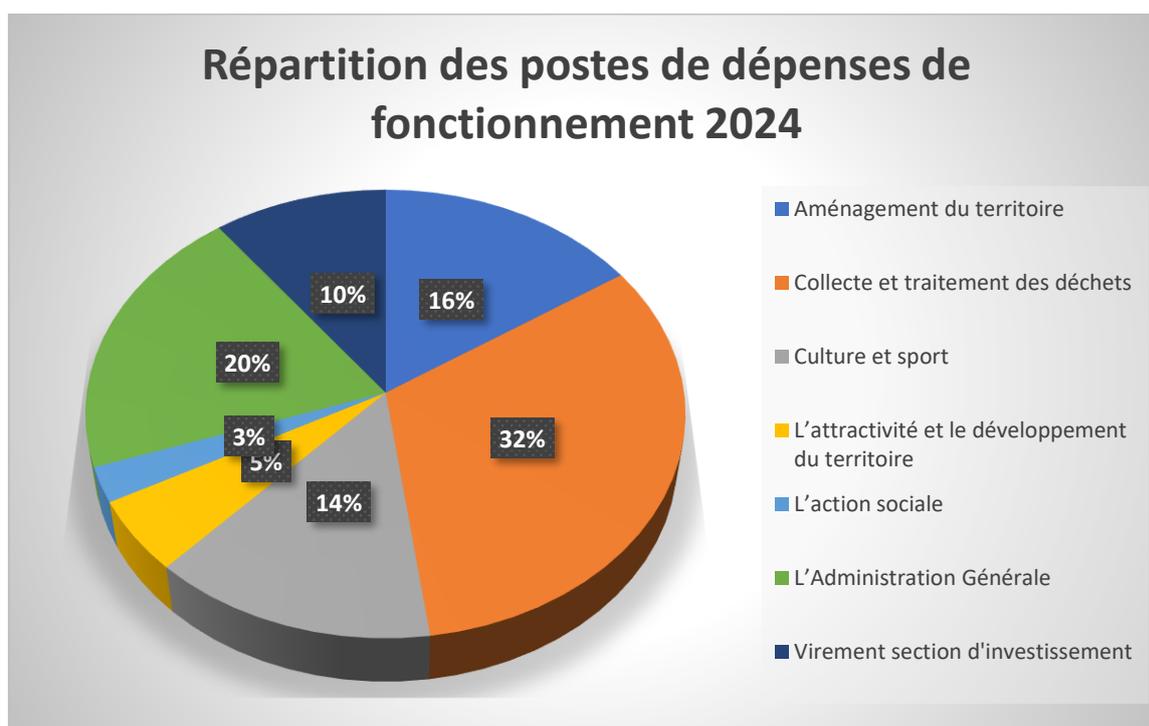
La partie budgétaire dite de « fonctionnement » est ce qui permet à la CCSA de mener son action au quotidien

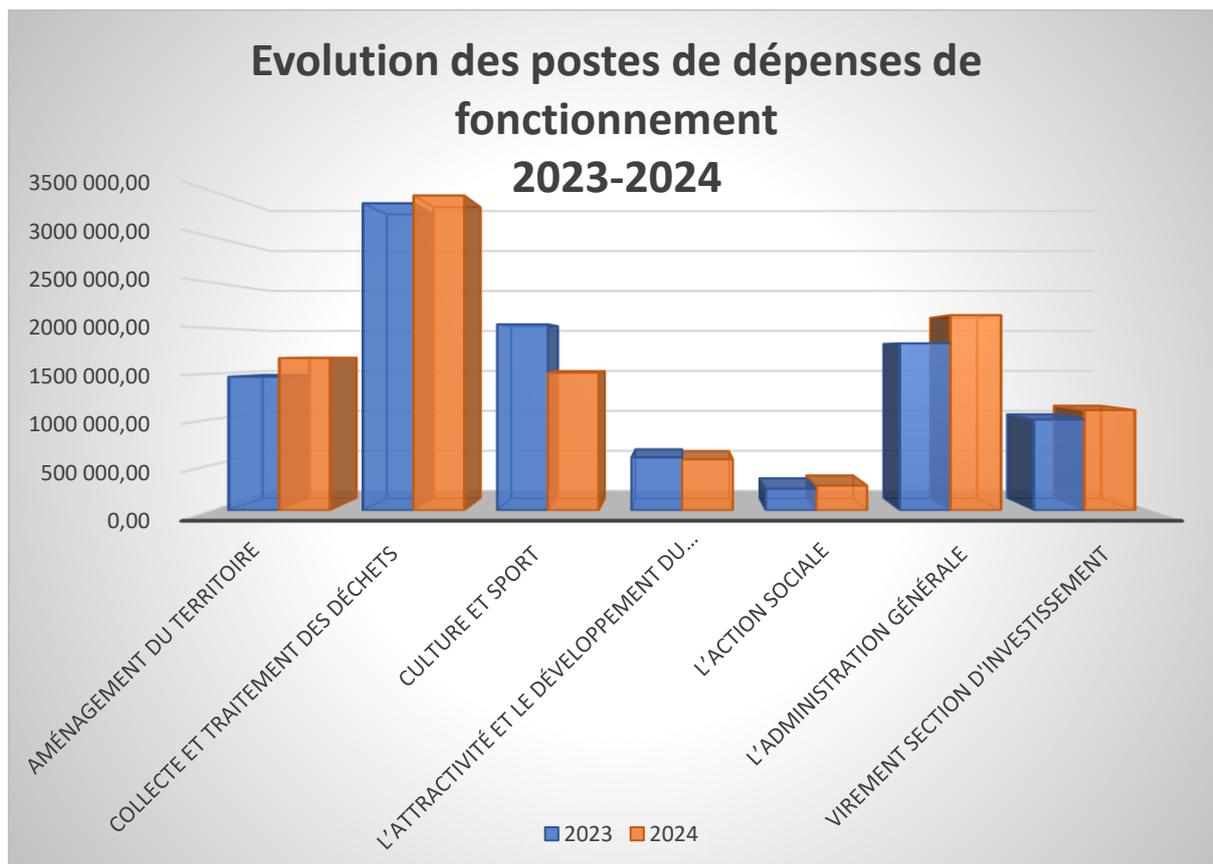
#### **A – Les dépenses**

Les grands domaines d'action sont les suivants :

- ↪ Aménagement du territoire, incluant les travaux d'entretien de voirie (balayage, réfection des voies, signalisation horizontale) représentant 16 % du budget de fonctionnement global
- ↪ Collecte et traitement des déchets (collecte en porte à porte, point d'apports volontaires et déchèteries) représentant 32 % du budget de fonctionnement global
- ↪ La culture et le sport représentant 14 % du budget de fonctionnement global
- ↪ L'attractivité et le développement du territoire (développement économique, aérodrome, tourisme) représentant 5 % du budget global de fonctionnement
- ↪ L'action sociale (petite enfance et personnes âgées) représentant 3 % du budget de fonctionnement
- ↪ L'Administration Générale (ressources humaines, prestations diverses, entretien patrimoine, intérêts) représentant 20 % du budget de fonctionnement

A cela s'ajoute le virement à la section d'investissement représentant 10 % du budget global de fonctionnement





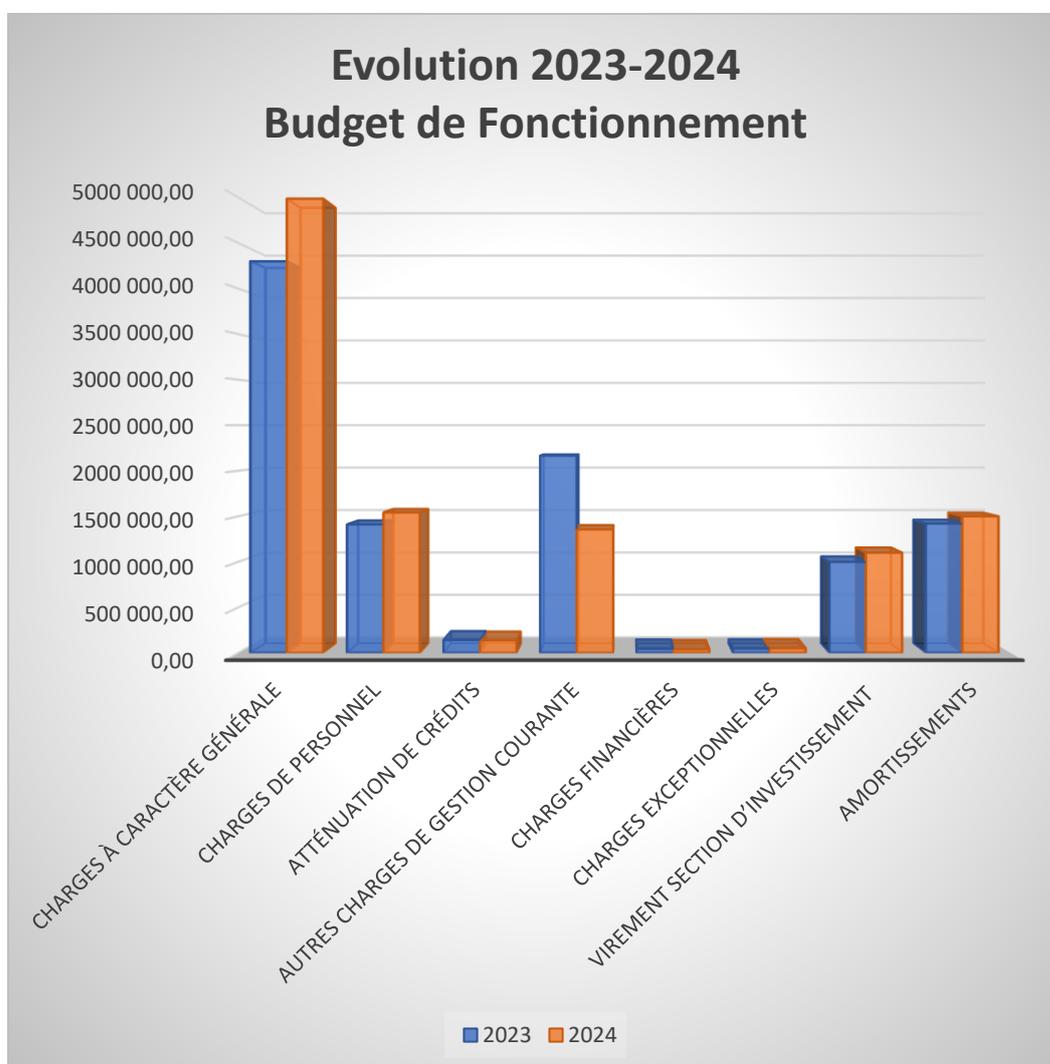
Il est à noter que sur chaque poste de dépense, il est prévu une augmentation des budgets affectés à chaque domaine pour tenir compte de :

- ⇒ l'inflation avec l'augmentation généralisée des coûts des prestations
- ⇒ les augmentations du coût des missions régulières de la Communauté de communes comme :
  - la collecte et traitement des déchets (y compris l'augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes)
  - les travaux d'entretien de voirie, de balayage et de signalisation horizontale
  - La fourniture des repas
- ⇒ l'augmentation du coût des ressources humaines dont :
  - Une revalorisation des rémunérations malgré un effectif maîtrisé
  - La nécessité de préparer le transfert de compétence eau potable et assainissement collectif
  - Un cout des interventions d'agents extérieurs en croissance

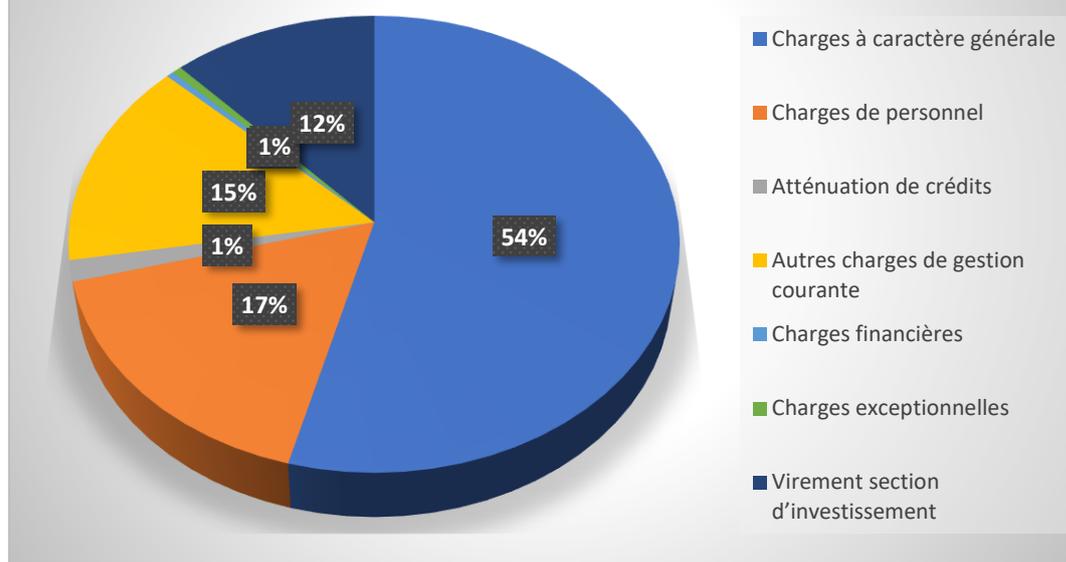
La seule exception est le domaine de la Culture et du Sport car l'année 2023 avait été exceptionnelle avec une participation importante au bénéfice du budget du centre aquatique du fait d'un coût de l'énergie important, phénomène réduit sur 2024 après renégociation des contrats.

Les principales inscriptions budgétaires sont les suivantes :

Postes	2023	2024	Variation
Charges à caractère générale	4 301 208 €	4 988 433€	+ 15,98%
Charges de personnel	1 409 800 €	1 541 720 €	+ 9,36%
Atténuation de crédits	142 090 €	137 500 €	-3,23%
Autres charges de gestion courante	2 166 125 €	1 356 475 €	-37,38%
Charges financières	46 256 €	38 825 €	-16,06%
Charges exceptionnelles	6 000 €	6 000 €	+ 6,19%
Virement section d'investissement	998 118 €	1 100 000 €	+ 10,21%
Amortissements	1 418 994 €	1 499 048 €	+ 5,64%
<b>TOTAL</b>	<b>10 531 091 €</b>	<b>10 713 501 €</b>	<b>+ 1,73%</b>



## Répartition du budget de Fonctionnement 2024



### **B – Recettes de fonctionnement**

C'est au niveau du budget de fonctionnement que l'essentiel des recettes de la communauté de communes sont constatées.

#### *① - Fiscalité*

Eu égard à l'évolution des bases fiscales et des autres sources de financement l'année 2024 sera marquée par

- ⇒ Le maintien des taux de fiscalité non affectable directement à une dépense (taxe foncière, taxe d'habitation, CVAE, ...) au niveau de 2023 à savoir :

Nature	Taux
Taxe d'habitation <b>TH</b>	<b>4.91 %</b>
Taxe foncière (bâti) <b>TF</b>	<b>5.80 %</b>
Taxe foncière (non bâti) <b>FNB</b>	<b>18.65 %</b>
Cotisation foncière entreprises <b>CET</b>	<b>6.80 %</b>
Fiscalité Professionnelle de Zone <b>FPZ</b>	<b>23.83 %</b>

- ⇒ Le maintien des taux de fiscalités pour le service déchet (TEOM) au même niveau qu'en 2023
  - Zone 1 - Centre-ville de Saint-Florentin et habitat collectif : 12.60 %
  - Zone 2 - Briennon-sur-Armançon, centre et collectifs : 12.10 %
  - Zone 3 - L'ensemble du territoire, hors les 2 périmètres déjà évoqués : 11.55%

L'adaptation du montant de la taxe dite GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au montant des contributions aux syndicats de bassin assurant pour notre compte la compétence à savoir 180 000 € en 2024 soit une hausse de 5,88 % par rapport à 2023

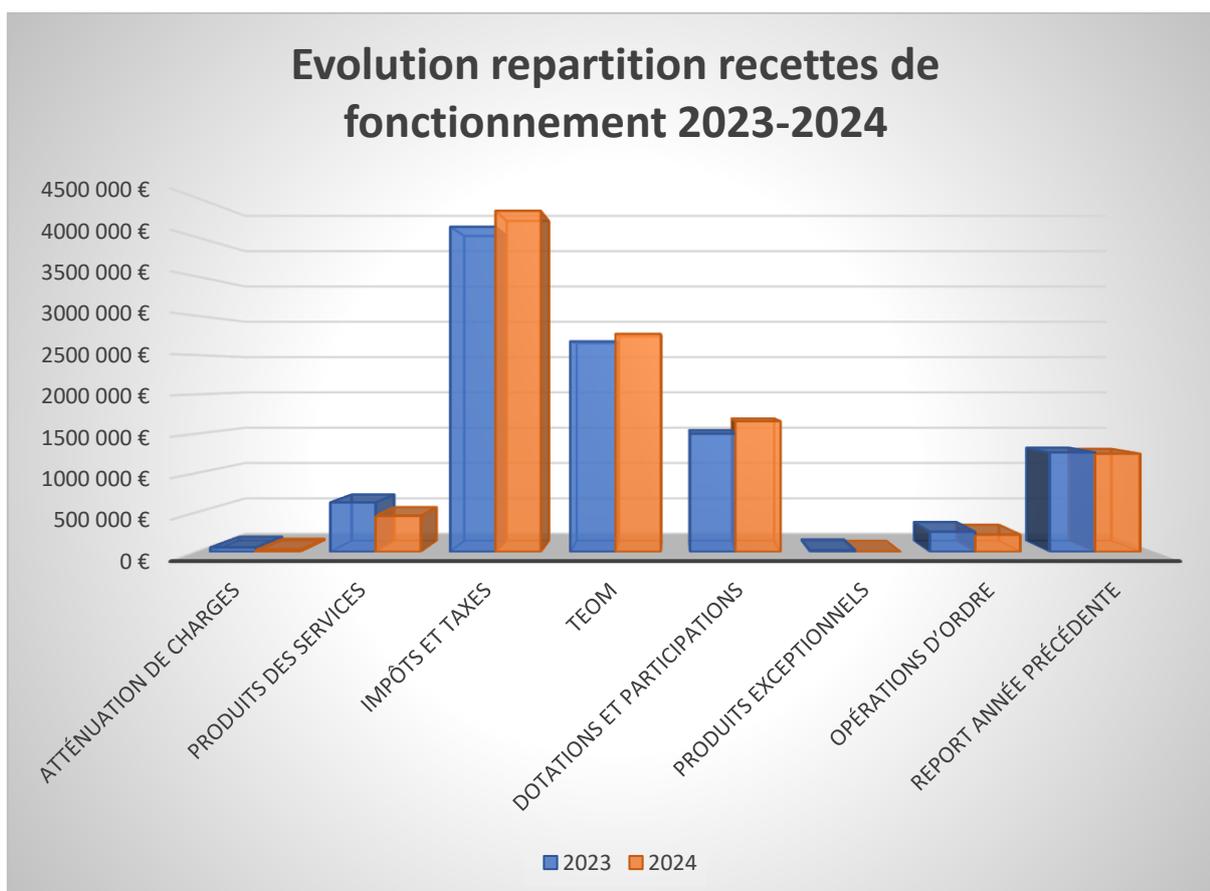
## ② - Les autres sources de financement

Pour mémoire il s'agit :

- ⇒ des produits des services
- ⇒ des dotations et participations
- ⇒ des produits exceptionnels
- ⇒ des opérations d'ordre (amortissements et provisions)

## ③ - Répartition des recettes de fonctionnement

Postes	2023	2024	Variation
Atténuation de charges	57 000 €	29 000 €	-49,12%
Produits des services	629 266 €	458 000 €	-27,22%
Impôts et taxes hors TEOM	4 128 903 €	4 331 796 €	+ 4,91%
TEOM	2 675 000 €	2 769 472 €	+ 3,53%
Dotations et participations	1 501 160 €	1 658 752 €	+ 10,50%
Produits exceptionnels	20 000 €	0,00 €	
Opérations d'ordre	255 876 €	219 108 €	-14,37%
Report année antérieure	1 263 887 €	1 247 375 €	-1,31%
<b>TOTAL</b>	<b>10 531 092 €</b>	<b>10 713 503 €</b>	<b>+ 1,73%</b>



**Il est à noter que l'accroissement, entre 2023 et 2024, des revenus issus de la fiscalité est dû à l'augmentation des bases foncières dont le calcul est indépendant de la Communauté de communes**

### **A – Dépenses d'investissement**

A côté de ces dépenses de fonctionnement, la section d'investissement reflète les programmes de construction, d'acquisition ou aménagement.

Pour l'année 2024, les principales opérations d'investissement inscrites au budget principal sont :

#### **Au titre de l'Aménagement du territoire :**

- ⇒ Les études relatives à la création de la vélo voie Troyes - Saint Florentin
- ⇒ La contribution de la CCSA au programme de déploiement de la fibre optique par le Département de l'Yonne
- ⇒ L'élaboration du schéma directeur cyclable
- ⇒ La poursuite du fonds de concours aux communes

#### **Au titre du service déchets**

- ⇒ Les études relatives aux travaux de mise aux normes de déchèteries

#### **Au titre de l'attractivité du territoire**

- ⇒ L'entretien est la création de nouveaux sentiers de randonnées et parcours d'orientation

#### **Au titre de l'Environnement**

- ⇒ L'acquisition de la gravière de Jaulges
- ⇒ La poursuite des travaux de reméandrage sur le site du Parc du génie avec le SMBVA

#### **Au titre de l'action social et santé**

- ⇒ La contribution en fonds propres au budget des maisons de santé
- ⇒ Le remplacement d'un véhicule du Relais Petite Enfance

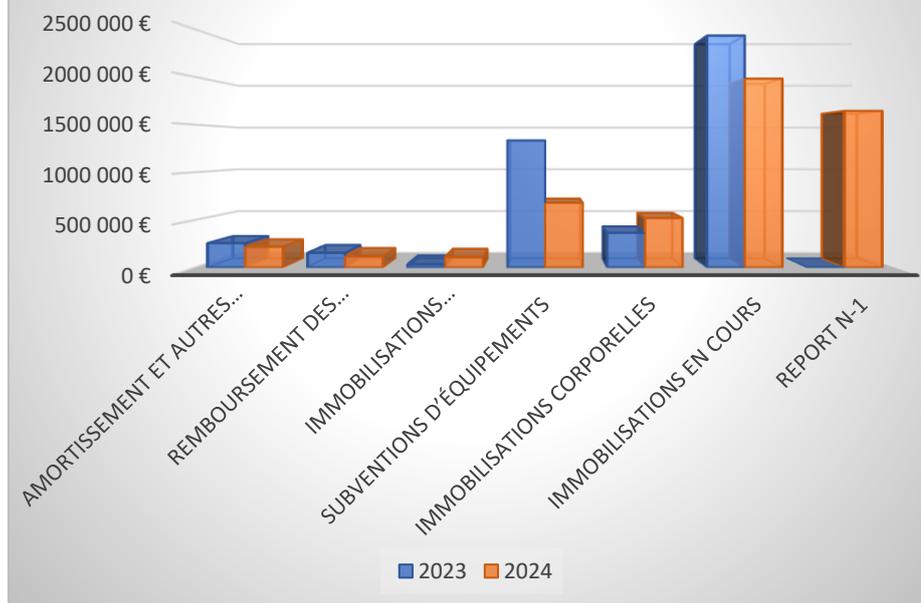
#### **Au titre de l'Administration générale**

- ⇒ Les travaux du nouveau siège/centre administratif
- ⇒ Les travaux d'aménagement de l'Espace Saint Martin

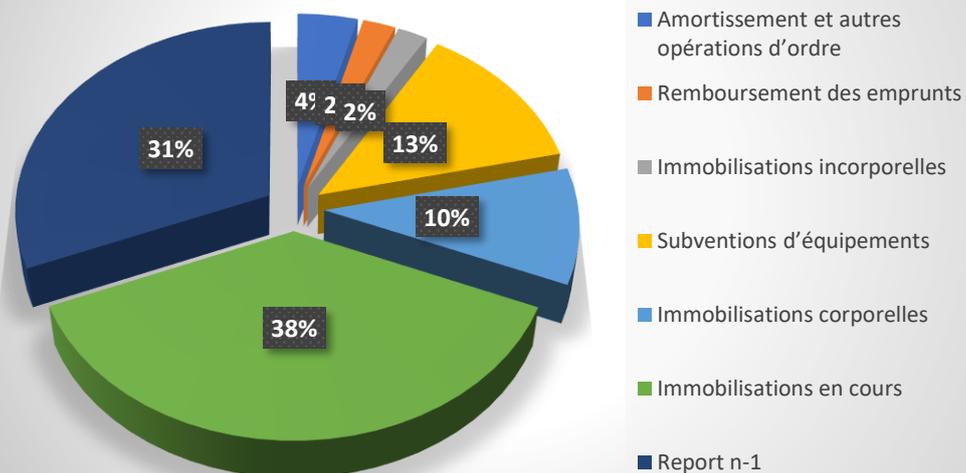
A cela s'ajouteront les coûts relatifs aux petits investissements du quotidien permettant le bon fonctionnement des services.

Postes	2023	2024	Variation
Amortissement et autres opérations d'ordre	255 876 €	219 108 €	-14,38%
Remboursement des emprunts	153 837 €	119 293 €	-22,45%
Immobilisations incorporelles	33 717 €	109 978 €	+ 226,18%
Subventions d'équipements	1 334 562 €	680 511 €	-49,01%
Immobilisations corporelles	364 600 €	519 220 €	+ 42,41%
Immobilisations en cours	2 433 386 €	1 982 153 €	-18,54%
TOTAL	4 575 978 €	3 630 263 €	-20,66 %
Report n-1		1 643 771 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 575 996 €</b>	<b>5 274 034 €</b>	<b>15,25%-</b>

## Evolution des dépenses d'investissement 2023-2024



## Répartition dépenses d'investissement 2024



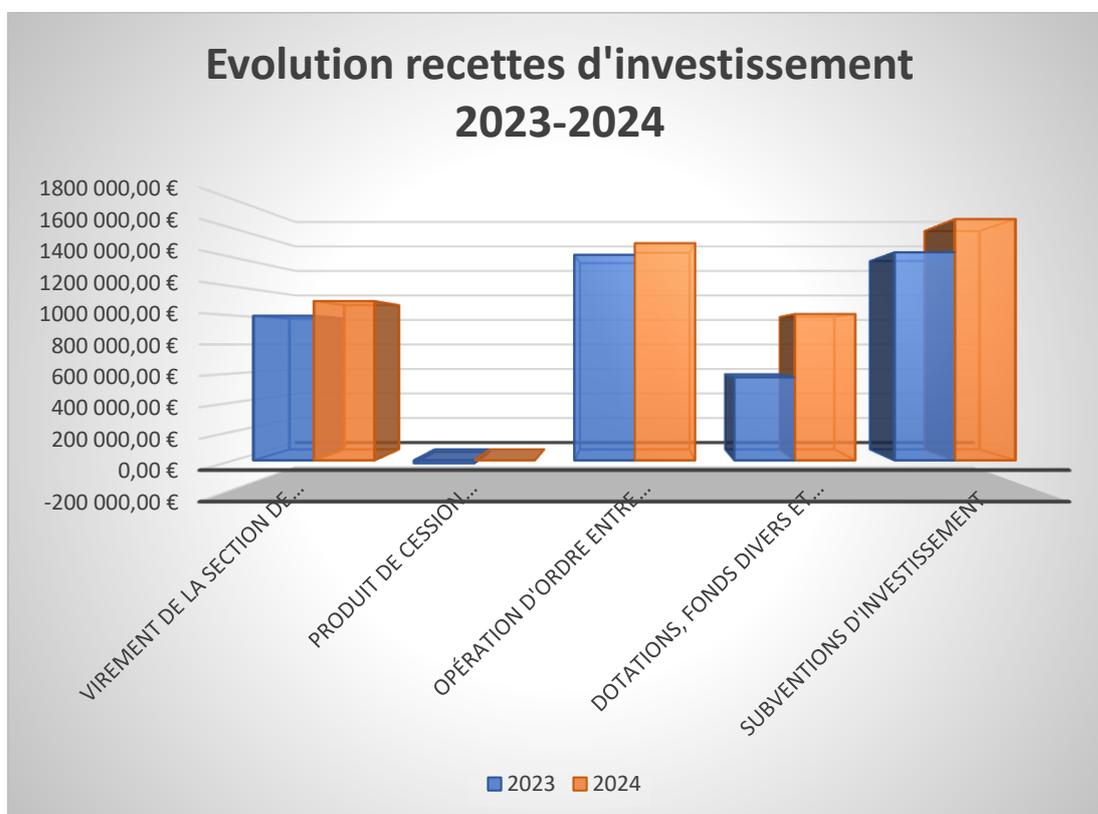
## **B - Les Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement du budget principal reposent sur :

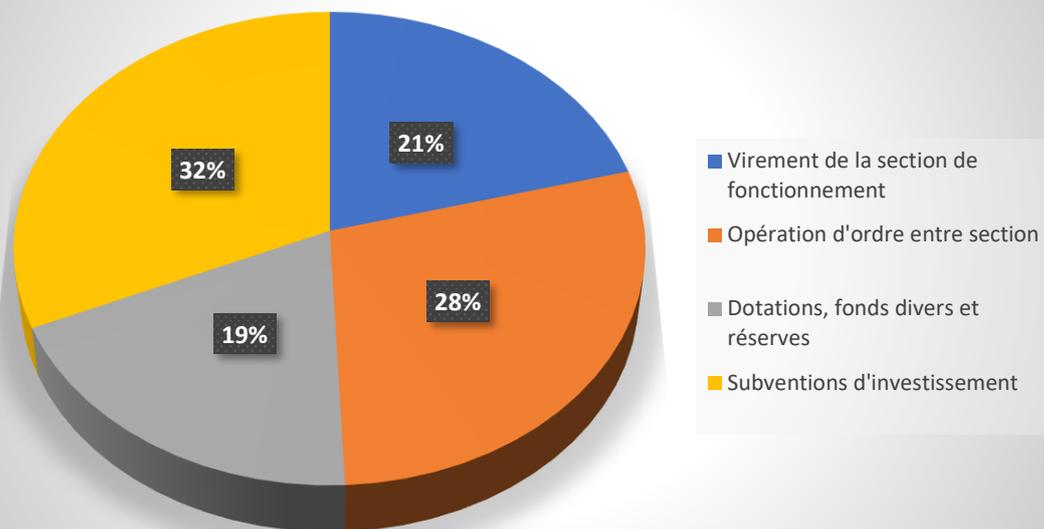
- ⇒ Le virement de la section de fonctionnement
- ⇒ Les amortissements antérieurs (opérations d'ordres)
- ⇒ Les subventions obtenues

POSTES	2023	2024	VARIATION
Virement de la section de fonctionnement	998 117 €	1 100 000 €	+ 10,21%
Produit de cession immobilisation	-20 000 €	0 €	
Opération d'ordre entre section	1 419 013 €	1 499 049 €	+ 5,64%
Dotations, fonds divers et réserves	573 206 €	1 009 844 €	+ 76,17%
Subventions d'investissement	1 435 718 €	1 665 142 €	+ 15,98%
Report N-1	169 942 €		
<b>Total</b>	<b>4 575 996 €</b>	<b>5 274 034 €</b>	<b>+ 19,70%</b>

Il est à noter que la Communauté de communes est en attente de plus de 1 376 000 € de subventions obtenues mais non encore perçues. Par ailleurs, il n'est pas prévu de faire appel à un emprunt d'équilibre.



## Répartition recettes d'investissement 2024



## CHAPITRE III – LES BUDGETS ANNEXES

### I – BUDGET ANNEXE SPANC

Le budget annexe est entièrement dédié à la mise en œuvre de la compétence « Service Public d'Assainissement Non Collectif ». C'est un budget essentiellement de fonctionnement avec :

En dépense :

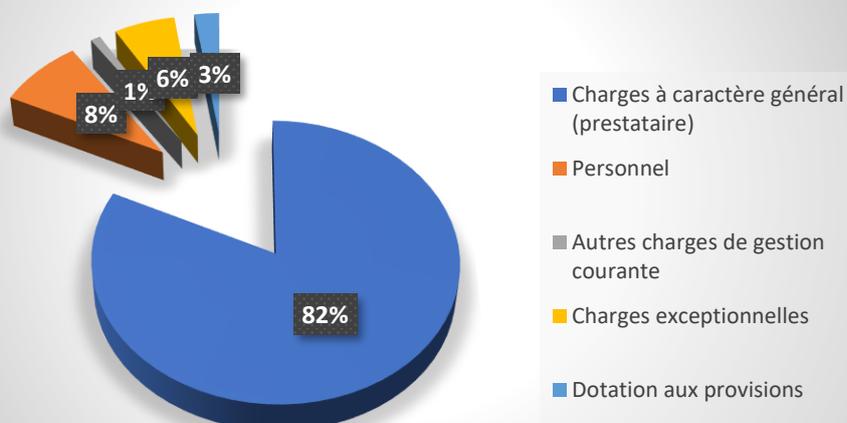
- ↳ Les couts de fonctionnement administratifs du service
- ↳ Les missions techniques réalisées par un prestataire extérieur

En recette :

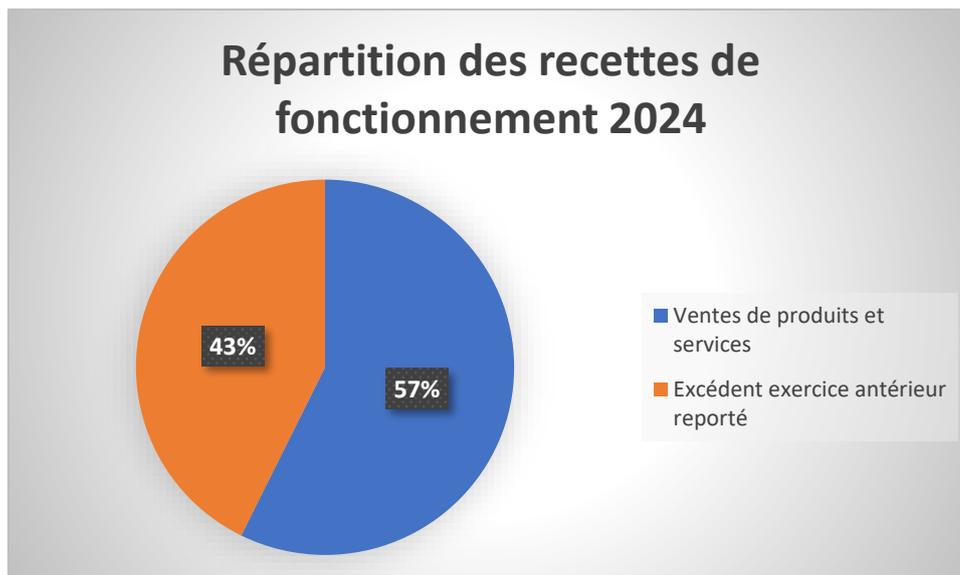
- ↳ Les redevances annuelles
- ↳ Les facturations de prestations ponctuelles (mutations foncières et installation de nouveaux équipements)

Postes	2023	2024	Variation
<b>Dépenses</b>			
Charges à caractère général (prestataire)	174 325 €	169 125 €	-2,98%
Personnel	16 500 €	17 325 €	+ 5,00%
Autres charges de gestion courante	2 000 €	2 000 €	0,00%
Charges exceptionnelles	11 824 €	12 300 €	+ 4,03%
Dotations aux provisions	5 000 €	5 000 €	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>209 649 €</b>	<b>205 750,00 €</b>	<b>-1,86%</b>
<b>Recettes</b>			
Ventes de produits et services	95 000,00 €	117 900 €	+ 24,11%
Subvention d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00%
Autres produits de gestion courante	0,00 €	10 €	0,00%
Excédent exercice antérieur reporté	114 649 €	87 840 €	-23,38%
<b>TOTAL</b>	<b>209 649 €</b>	<b>205 750 €</b>	<b>-1,86%</b>

### Répartition des dépenses de fonctionnement 2024



## Répartition des recettes de fonctionnement 2024



Depuis plusieurs années, l'équilibre budgétaire du budget annexe reposait sur un excédent de fonctionnement, qui a résulté d'une activité intense du service jusqu'en 2020.

Avec la clôture de l'exercice comptable 2023 et de l'excédent encore mobilisable, il est désormais nécessaire de remonter la redevance annuelle à hauteur de 30 € pour équilibrer le budget sachant qu'un nouveau marché de prestation devrait amener un coût de contrôle plus élevé que ce que nous avons connu jusqu'alors.

## II – LE BUDGET ANNEXE PORT

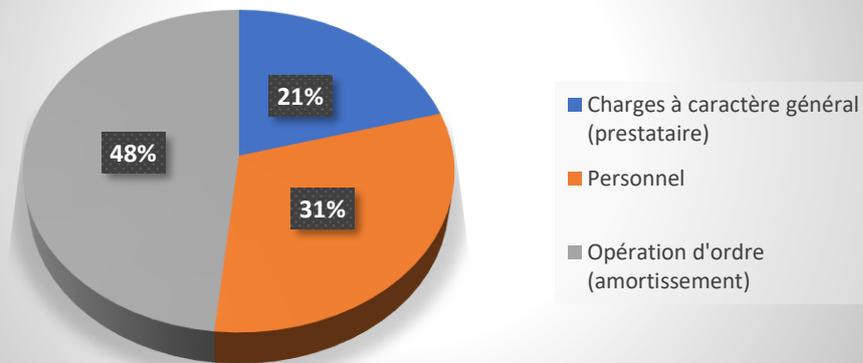
Ce budget est dédié exclusivement à la gestion du port de Saint Florentin que la Communauté de communes assure dans le cadre d'une Délégation de Service publique signée avec Voies Navigables de France

L'activité du port a été réduite du fait de l'incapacité de VNF d'assurer une navigation de qualité sur le Canal de Bourgogne. L'année 2024 sera marqué par la reprise en main de l'accueil du port par l'Office de tourisme communautaire qui y développera d'autres activités caractère touristique notamment d'hébergement touristique et d'accueil touristique en saison.

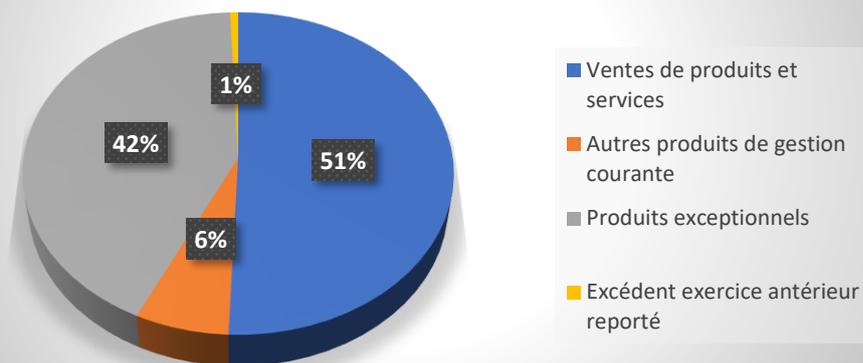
Le budget de fonctionnement

Postes	2023	2024	Variation
<b>Dépenses</b>			
Charges à caractère général	21 262 €	23 970 €	+ 12,73%
Personnel	35 000 €	36 000 €	+ 2,86%
Opération d'ordre (amortissement)	55 327 €	56 127 €	+1,45%
<b>TOTAL</b>	<b>111 589 €</b>	<b>116 097 €</b>	<b>+ 4,04%</b>
<b>Recettes</b>			
Ventes de produits et services	66 500 €	58 800 €	-11,58%
Autres produits de gestion courante	7 500 €	7 500 €	0,00%
Produits exceptionnels	24 857 €	49 025 €	+ 97,23%
Excédent exercice antérieur reporté	20 641 €	772 €	-96,26%
<b>TOTAL</b>	<b>119 498 €</b>	<b>116 097 €</b>	<b>-2,85%</b>

## Répartition dépenses de fonctionnement 2024



## Répartition des recettes de fonctionnement 2024



Le budget d'investissement pour l'année 2024 va être alimenté par les amortissements réalisés les années précédentes et ceci permettra d'engager quelques dépenses d'investissement notamment en lien avec le tourisme cyclable (borne de recharge vélo, station d'auto entretien de vélo (y compris gonflage))

### III – BUDGET ANNEXE ZAE

Eu égard aux faibles mouvements attachés à la commercialisation des lots, le budget ZAE 2024 en fonctionnement ne présente pas de changement notable par rapport à 2023 à l'exception de l'encaissement prévisionnel de la vente du terrain à la société 6mik (Briennon)

Postes	2023	2024
<b>DEPENSES</b>		
Entretiens des terrains	2 500 €	2 500,00 €
Honoraires divers	1 000 €	200,00 €
Taxes foncières	1 150 €	3 100,00 €
Intérêts emprunts	12 626 €	11 809 €
Stock initial	438 225 €	438 225 €
Virement à la section d'investissement	39 397 €	16 852 €
Report n-1	8 499 €	4 670 €
<b>TOTAL</b>	<b>503 397 €</b>	<b>477 356 €</b>
<b>RECETTES</b>		
Vente de terrains	0	30 440,00 €
Dot. du budget principal	65 172 €	9 036 €
Stock final	438 225 €	390 495 €
Report n-1	0,00 €	47 385 €
<b>TOTAL</b>	<b>503 397 €</b>	<b>477 356 €</b>

Le budget ZAE 2024 en investissement reflète les mouvements réalisés sur le budget de fonctionnement (remboursement et réduction du stock)

### IV –BUDGET ANNEXE HOTEL DE L'EST

L'ensemble des gros travaux d'équipement de l'Hôtel ayant été réalisé, le site devrait entrer en exploitation en 2024 ce qui se traduit par une réduction du budget affecté à cette opération et par l'émergence de revenu d'activité avec la mise à disposition des locaux et équipements auprès d'un exploitant.

#### *Volet fonctionnement*

Postes	2023	2024	Variation
<b>Dépenses</b>			
Charges à caractère général	73 191 €	35 496 €	-51,50%
Virement à la section investissement	51 693 €	0 €	-100,00%
Op d'ordre de transfert entre sections	22 249 €	28 900 €	+ 29,89%
Intérêt des emprunts	2 719 €	2 339 €	-13,94%
<b>TOTAL</b>	<b>149 852 €</b>	<b>66 735 €</b>	<b>-55,47%</b>
<b>Recettes</b>			
Vente de produits	0 €	7 000 €	
Subv. D'exploitation	111 977 €	30 000 €	-73,21%
Autres produits de gestion courante	18 000 €	18 000 €	0,00%
Op d'ordre amortis Subvention	8 455 €	8 455 €	0,00%
Report n-1	11 420 €	3 280 €	-71,28%
<b>TOTAL</b>	<b>149 852 €</b>	<b>66 735 €</b>	<b>-55,47%</b>

*Volet investissement*

Postes	2023	2024	Variation
<b>Dépenses</b>			
Rembt capital des emprunts	10 609 €	10 613 €	+ 0,04%
Immobilisations corporelles	173 751 €	21 492 €	-87,63%
Amortissement des subventions	8 455 €	8 455 €	+ 0,00%
report n-1	0 €	36 460 €	
<b>TOTAL</b>	<b>192 816 €</b>	<b>77 020 €</b>	<b>-60,06%</b>
<b>Recettes</b>			
Vir de la section fonctionnement	51 693 €	0 €	
Amortissements	22 249 €	28 900 €	+ 29,89%
Subvention budget principal	108 716 €	0 €	
Résultat reporté	10 158 €	48 120 €	+ 373,71%
<b>TOTAL</b>	<b>192 816 €</b>	<b>77 020 €</b>	<b>-60,06%</b>

V – BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

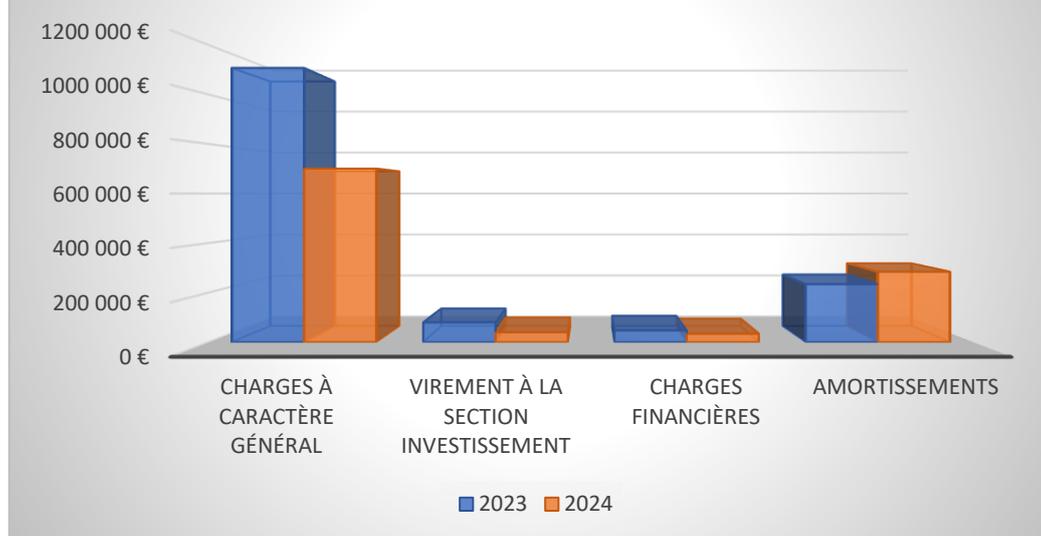
Si l'année 2023 a été la première année d'exploitation du centre aquatique dans un contexte de coût élevé de l'énergie, l'année 2024 va être caractérisée par un retour à un contexte apaisé plus conforme aux perspectives imaginées au début du projet

Ceci se traduit notamment par un budget lié au coût de l'énergie revu à la baisse et par voie de conséquence une baisse du budget de fonctionnement et d'investissement.

① - Volet fonctionnement

Postes	2023	2024	Variation
<b>Dépenses</b>			
Charges à caractère général	1 106 631 €	700 619 €	-36,69%
Virement à la section investissement	80 152 €	40 000 €	-50,09%
Charges financières	47 203 €	34 481 €	-26,95%
Amortissements	234 096 €	284 441 €	+ 21,51%
<b>TOTAL</b>	<b>1 468 082 €</b>	<b>1 059 540 €</b>	<b>-27,83%</b>
<b>Recettes</b>			
Produits des services (redevance)	91 667 €	100 000 €	+9,09%
Subvention budget principal	1 258 341 €	615 000 €	-51,13%
Amortissement subventions	118 074 €	147 983 €	+ 25,33%
Report n-1		196 557 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 468 082 €</b>	<b>1 059 540 €</b>	<b>-21,52%</b>

## Evolution dépenses de fonctionnement 2023-2024

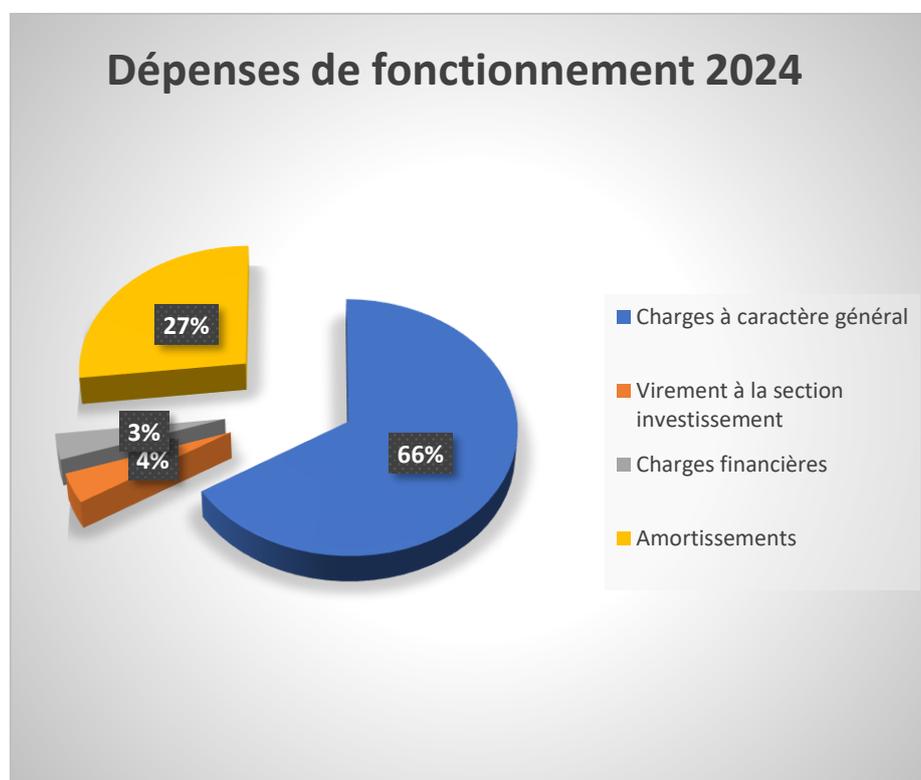


Les charges à caractère générale correspondent principalement à :

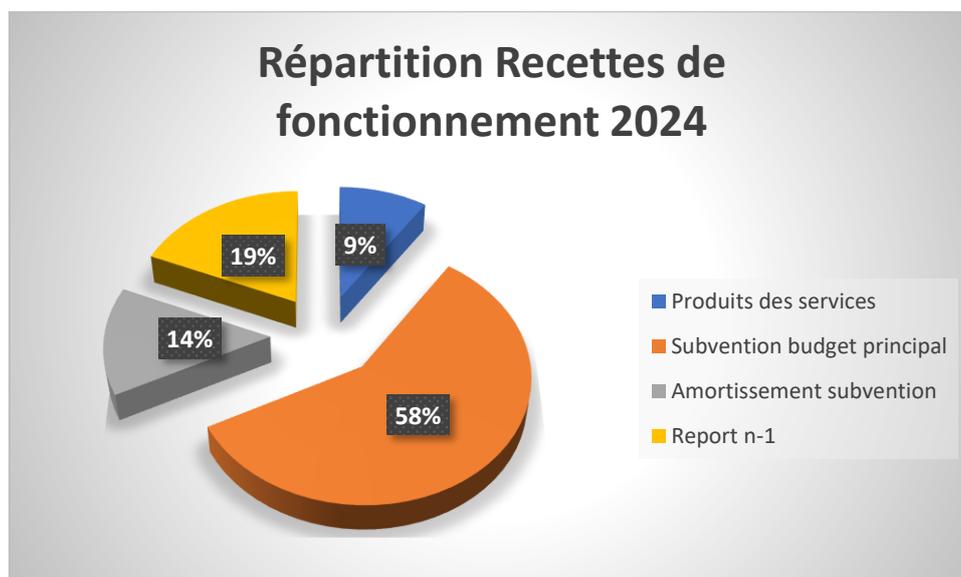
- ↪ Contribution pour service public au délégataire
- ↪ Contribution pour prise en charge de l'enseignement de la natation aux enfants des écoles du territoire communautaire

Ainsi que l'ensemble des dépenses liées à l'énergie nécessaire pour faire fonctionner le centre aquatique (électricité et gaz)

## Dépenses de fonctionnement 2024



En matière de recettes de fonctionnement, la principale recette provient du loyer annuel payé par le délégataire à hauteur de 100 000 €



#### ② - Volet Investissement

Contrairement aux années précédentes, il n'est pas prévu de dépenses importantes sur cette opération. Les inscriptions budgétaires ont essentiellement pour objectif de rembourser l'emprunt et réaliser les opérations d'amortissement des subventions et des investissements réalisés les années antérieures

Postes	2023	2024	Variation
<b>Dépenses</b>			
Amortis. Subventions transférées	118 074 €	147 983 €	+ 25,33%
Emprunts et dettes	130 395 €	131 230 €	+ 0,64%
Immos incorporelles immobilisations en cours	13 755 €	0 €	-100,00%
Report n-1	1 230 591 €	45 228 €	-96,19%
<b>TOTAL</b>	<b>633 699 €</b>	<b>980 168 €</b>	<b>+ 54,67%</b>
<b>Recettes</b>			
Subventions	2 126 514 €	1 304 609 €	-37,32%
Vir. de la section de fonctionnement	1 375 048 €	916 508 €	-33,35%
Opération d'ordre entre sections	80 152 €	40 000 €	-50,09%
Report n-1	234 096 €	284 441 €	+21,51%
Subvention du budget principal	128 771 €	63 660 €	-50,56%
<b>TOTAL</b>	<b>308 447 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-100,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 126 514 €</b>	<b>1 304 609 €</b>	<b>-28,57%</b>

## VI – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le budget Eau et Assainissement a été créé en 2021 afin de prendre en compte les études préalables à la prise de compétence.

A ce stade, une seule opération a été inscrite au budget de fonctionnement à savoir la réalisation des études pour un budget global de 825 561,75 € hors taxes.

Cette opération pluriannuelle est financée de la manière suivante

- 80% : Agence de l'Eau Seine Normandie
- 20 % Fonds propres de la Communauté de communes

Eu égard à l'avancement des études, l'année 2024 sera celle de la clôture de cette opération avant réintégration, après la prise de compétence, dans 2 nouveaux budgets à créer en 2025 à savoir :

- ↗ un budget dédié à l'assainissement collectif
- ↗ un budget dédié à l'eau potable

Postes	2023	2024	Variation
<b>Dépenses</b>			
Charges à caractère général	825 562 €	512 024 €	-37,98%
Report n-1	46 415 €	107 253 €	+ 131,07%
<b>TOTAL</b>	<b>871 977 €</b>	<b>619 277 €</b>	<b>-28,98%</b>
<b>Recettes</b>			
Produits exceptionnel (subventions)	871 977 €	619 277 €	-28,98%
<b>TOTAL</b>	<b>871 977 €</b>	<b>619 277 €</b>	<b>-28,98%</b>

Il n'y a pas d'opération au budget d'investissement

## VII – BUDGET ANNEXE MSP

La construction des maisons de santé pluridisciplinaire s'appuie sur des projets de santé et une volonté partagée des professionnels de santé à travailler ensemble. A ce jour, le programme d'Héry-Seignelay étant le plus avancé, c'est par ce dernier que l'action va démarrer. Les inscriptions budgétaires dont c'est la véritable première année opérationnelle se concentrent sur le volet investissement

En effet le budget prévoit une inscription d'un volume de travaux de 1 205 638 € incluant à la fois des travaux de démolition sur le site de St Florentin et le démarrage des travaux sur Héry. Ces inscriptions budgétaires seront réactualisées en cours d'année au vu du montant définitif des travaux à réaliser sur Héry et des subventions mobilisables